

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-5/06

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Subvention de fonctionnement au Bureau International des Chercheurs Invités (BICI) du PRES.

L'accueil de chercheurs étrangers est un facteur d'attractivité fort pour une université et un territoire. Après la résidence d'hôte internationale, le Polytechnicum a ouvert en 2006 un BiCi (Bureau international de Chercheurs invités), qui apporte aux chercheurs étrangers tous les services connexes à la question du logement. En 2009, le BiCi change de statut pour être rattaché au PRES Université Paris Est. La rentrée universitaire 2010 marque une évolution significative pour le BiCi qui installera ses bureaux dans la nouvelle résidence internationale des chercheurs étrangers. Une subvention d'un montant de 10 000 € est proposée pour contribuer au fonctionnement de ce bureau.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 5/03 en date du 29 janvier 2010, relative au vote du budget primitif du département de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer une subvention de 10 000 € au PRES Université Paris Est pour le fonctionnement du « Bureau international des Chercheurs invités » en 2010, imputée sur les crédits « subventions diverses en faveur de l'enseignement et de la recherche » inscrits au budget primitif 2010. Cette subvention sera versée en une fois sur appel de fonds. Le BICI devra fournir son rapport d'activités.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ